

### Déclaration CAPD Mouvement - 2 juin 2009

---

L'année 2009 est placée sous le sceau de la rupture en terme de mouvements départementaux suite à la note de service ministérielle, qui se veut maintenant un tout "politiquement cohérent" autour de la mobilité des enseignants du premier degré.

Les enseignants, d'ailleurs, ne comprennent toujours pas cet emballement autour de la réorganisation complète du mouvement et ne font que constater, au contraire, le désordre et le trouble que cela occasionne.

Par exemple :

- l'ingérence inadmissible de la municipalité et de certains parents quant à l'affectation d'une directrice (mais nous reviendrons sur cette question en cours de CAPD);
- mais aussi le terme "proposition d'affectation" qui a laissé entendre à certains collègues qu'ils avaient le choix ;
- ou encore le fait que des collègues ont cru que la CAPD avait déjà eu lieu, ou qu'elle était purement supprimée...

La liste n'est pas exhaustive.

Pour notre part, nous ne pouvons que déplorer l'absence de dialogue social qui a présidé dans ce dossier au niveau national. En matière de mobilité précisément, les agissements du ministère symbolisent pour nous un mauvais fonctionnement du paritarisme.

Pourtant, les collègues concernés ont parfaitement conscience que l'examen de leur situation en CAP garantit une décision administrative transparente et équitable. Ils sont particulièrement attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons, avec nos collègues, qu'elle est menacée.

Pour notre département, nous tenons à dénoncer les dysfonctionnements suivants :

- modification du barème avec entre autre une régression importante quant à la prise en compte du service en ZEP ou ZUS ;
- l'injonction, pour les enseignants nommés à titre provisoire, à faire des vœux géographiques ;
- les mesures dérogatoires que vous avez accordées à certains au détriment du plus grand nombre et à l'encontre des règles et de l'équité...

Lors de la CAPN du 16 mars dernier, toutes les organisations syndicales se sont alliées pour faire une déclaration unitaire et exiger la suspension de l'application de la note 2009 pour ce qui est de la publication des résultats des mouvements aux collègues sans contrôle des délégués du personnel : nous regrettons que vous ayez choisi d'appliquer les consignes ministérielles.

Le SE-UNSA, au plan national, a rencontré la Direction Générale des Ressources Humaines au Ministère mercredi 20 mai. Nous avons exigé qu'un bilan qualitatif complet soit réalisé avant d'engager la réflexion sur la note de service 2010. Nous demandons qu'une démarche similaire soit engagée dans notre département.

En ce qui concerne cette CAPD, nous vous demandons de prendre en compte les modifications que nous allons proposer.